Thévoz Laurent		
Poursuite de la stratégie de développement durable du canton		
Cosignataires : -	Date de dépôt : 04.11.16	DAEC

Dépôt

En tant que membre de la commission consultative de développement durable, je suis attentif à la poursuite de cette politique au-delà de la présente législature. Je voudrais tirer parti de l'expérience faite lors de la présente législature pour contribuer à la poursuite de cette stratégie. Et aussi veiller à ce que notre canton assume ses responsabilités et prenne les mesures nécessaires pour faire face à l'impact sur le réchauffement climatique de notre très forte croissance démographique.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que la commission consultative participera à la définition de la suite de la stratégie actuelle de développement durable, qui se conclut en 2018 ? Et ceci de manière à pouvoir faire à temps des propositions concrètes à introduire dans le budget 2019, c'est-à-dire en mars 2018 déjà ?
2. Le Conseil d'Etat est-il favorable à l'introduction dans la stratégie de développement durable, à partir de 2019, d'un « Plan climat » comme l'ont déjà fait d'autres cantons ?
3. Le Conseil d'Etat peut-il s'engager, en particulier en fonction du départ annoncé de la responsable actuelle, à maintenir les ressources humaines nécessaires à la définition et mise en œuvre de la stratégie de développement durable durant la prochaine législature, voire de les étoffer en augmentant le pourcentage d'occupation du/de la responsable et/ou en lui adjoignant un-e stagiaire ?

—